

BULLETIN TRIMESTRIEL du
Syndicat National des Enseignements du
Second degré (SNES-FSU)

SECTION ACADEMIQUE DE NICE
264 BD DE LA MADELEINE 06000 NICE
Tél : 04 97 11 81 53
Fax : 04 97 11 81 51
Mel : s3nic@snes.edu

CM Marseille Gambetta 25168640

Périodique inscrit à la commission pari-
taire du 3.10.2005 sous le
n°0910S05550
ISSN : 11529954
Direction de la publication : JL cinque

Prix au n° 1 €-
Abonnement annuel 3 €
Imprimerie spéciale SNES



Supp. n° 4 au NICE-SNES n° 209 de janvier
2010
S3 aux PLC2 - Nice, le 23 février 2010

SOMMAIRE

P.1.1 Manifestations pour l'Education
P.2.2 Mouvement inter
P.3.2 Réunion d'information syndicale
P.4.3 Election au Conseil d'Ecole
P.5.3 Pour se syndiquer
P.6.3 Pour nous contacter
Annexe 1 : Elections au Conseil d'Ecole
Annexe 2 : Procuration
Annexe 3 : Bulletin d'adhésion

IUFM N° 3

Manifestations pour l'Education : Chatel doit entendre la colère des personnels.

La manifestation à l'initiative de la FSU a rassemblé samedi 30 janvier près de 15 000 personnels de l'Éducation nationale.

En constituant le plus gros du cortège, les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation du second degré ont une nouvelle fois, après la grève du 21 janvier, exprimé leur ras-le-bol : dégradation des conditions de travail et d'étude, suppressions massives d'emplois, réforme des lycées, « gouvernance » des collèges et des lycées, massacre de la formation des maîtres avec une mention particulière pour les stages post-concours et les stages des étudiants, insuffisance des recrutements d'enseignants du second degré, de CPE, de Copsy, absence de toute revalorisation ...

Toutes les mesures prises vont à l'encontre de toute possibilité d'amélioration du système éducatif et sont rejetées par la grande majorité de nos professions.

Le ministre doit entendre. Il est temps qu'il prenne conscience de la colère qui ne cesse de monter dans les établissements scolaires. En tout état de cause, le SNES, avec les personnels du second degré, est déterminé à ne pas s'arrêter là.

Le SNES appelle les enseignants, les CPE, les Copsy à organiser dans les établissements les actions collectives qui leur paraissent les plus mobilisatrices : grève, refus des tâches non obligatoires, neutralisation du conseil pédagogique, refus des heures supplémentaires pour la prochaine rentrée...

Il appelle les personnels à s'adresser aux parents d'élèves et aux lycéens sur l'urgence de refuser ces réformes ainsi que sur le sens et les objectifs de leurs actions pour une autre politique éducative.

Dans les jours qui viennent, le SNES étudiera les modalités de la poursuite de l'action pour la période qui suivra les vacances scolaires de février si le ministre continue de feindre la surdité.

Mouvement inter-académique : des attaques sans précédent contre le paritarisme

Les groupes de travail « vœux et barèmes » du mouvement inter-académique viennent de se tenir. Comme à l'accoutumée, nous avons reçu de nombreuses fiches syndicales qui nous ont permis de vous aider à corriger, si besoin, la formulation de vos vœux. Nous vous avons apporté des précisions sur les pièces à fournir pour que soient prises en compte, avec la plus grande exactitude, les situations individuelles.

Cette année, le recteur de Nice a opposé des obstacles inédits au bon fonctionnement du paritarisme, en interdisant aux élus l'accès aux documents préparatoires aux opérations.

Pour assurer l'équité et la transparence auxquelles ont droit tous les candidats à la mutation, malgré l'opposition de l'administration, nous avons exigé que toutes les vérifications nécessaires soient faites en séance, à défaut d'avoir pu être effectuées en amont. Ces interventions ont été d'autant facilitées lorsque nous disposions de votre fiche syndicale de suivi individuel : c'est un outil réellement indispensable pour connaître précisément votre situation et vous défendre avec efficacité.

Dans la perspective du mouvement intra académique, il est donc plus que jamais indispensable de vous syndiquer et de nous envoyer (si vous ne l'avez pas encore fait à l'inter) la prochaine fiche syndicale et les documents éventuels. Ce sera en effet, la seule garantie pour faire valoir vos droits et l'exigence d'équité et de transparence.

Lors des dernières élections professionnelles, les collègues ont massivement réaffirmé leur confiance au SNES, syndicat majoritaire du second degré. Nos élus continueront d'assurer pleinement leur rôle dans la défense individuelle et collective des collègues : à chaque étape des mutations, vous pourrez compter sur le SNES, tant au niveau national lors de la phase inter-académique (les résultats sont prévus du 9 au 16 mars) qu'au niveau académique pour la phase intra-académique (de la mi-mai à fin juin).

Les élus nationaux du SNES qui siègent de façon majoritaire en FPMN (formation paritaire mixte nationale) assurent le suivi des dossiers et la transmission des résultats aux syndiqués par mail, courrier et SMS. Les adhérents du SNES pourront aussi connaître les résultats sur le site du SNES : www.snes.edu, le calendrier prévisionnel par discipline étant déjà disponible.

Réunion d'information syndicale

Dernière demi-journée de formation syndicale

Spécial mouvement intra-académique
jeudi 18 mars à partir de 13h30

à l'IUFM Georges V (amphi) et à l'IUFM de La Seyne

C'est une demi-journée banalisée.

Assurez-vous qu'aucun enseignement ou stage n'a été programmé par erreur, et préparez vos questions. Même si votre affectation se situe en dehors de notre académie, les renseignements et les conseils délivrés à cette occasion seront précieux.

Dans le cadre du mouvement intra académique, des permanences mutations auront lieu sur les sites de formation, dès le retour des vacances de février :

En particulier toute la journée du jeudi 11 mars

Le mercredi matin à l'IUFM de La Seyne

Le mercredi et le jeudi : de 11H30 à 13H30 à l'IUFM de Georges V à Nice

Tous les jours sur rdv au local de la section académique du SNES à Nice.

En fonction des académies d'affectation, les périodes de saisie des vœux devraient s'étaler du 19 mars au 10 avril.

Election au Conseil d'Ecole de l'IUFM

Votez et faites voter, pour la liste FSU (SNES, SNEP, SNUEP, SNUIPP), le jeudi 11 mars 2010 de 9h00 à 17h00 sur votre centre de formation.

Il s'agit d'élire vos représentants FSU au Conseil d'Ecole (instance délibérative de l'IUFM). Les candidats de la liste FSU, seront porteurs d'une autre conception de l'école que celle défendue par le gouvernement actuel (voir profession de foi ci-jointe).

Comment voter ?

Vous allez recevoir à votre domicile le matériel de vote envoyé par l'IUFM. Vous devez voter sur le centre IUFM dans lequel vous recevez votre formation. Pour voter munissez-vous d'une pièce d'identité.

Si vous ne pouvez pas vous rendre sur le site ce jour-là :

Vous pouvez voter par procuration, pour cela il vous faut remplir l'imprimé correspondant (voir modèle ci-joint) et le confier à un autre électeur du centre. Attention, celui-ci ne peut être porteur de plus de 2 mandats.

La procuration doit être accompagnée d'une photocopie de votre pièce d'identité.

En cas de besoin d'infos ou de problème, contactez vos responsables IUFM (Didier Gode et Christophe Ricerchi pour les Alpes-Maritimes, Fabien Benezech et Marie Buffière pour le Var).

Des collègues PLC2 sont candidats sur la liste FSU dans les disciplines suivantes : Lettres, Espagnol, Histoire-géo, SVT...

En votant massivement pour la liste présentée par la FSU, c'est la garantie que vos revendications soient prises en compte et entendues.

Pour se syndiquer

Remplir le bulletin d'adhésion joint à cet envoi, le remettre, accompagné d'un titre de paiement, au responsable SNES de votre établissement ou à nos militants à l'IUFM, ou l'envoyer par courrier au local de la section académique, 264 Bd de la Madeleine 06000 Nice.

Rappel : 66 % du montant de la cotisation est déductible des impôts.

Pour nous contacter

Section Académique de Nice

264 bd de la Madeleine 06000 NICE

Tel : 04 97 11 81 53 , Fax : 04 97 11 81 51 , Email : s3nic@sned.edu

Section Départementale du Var

Le Toucan II, 208 rue Emile Ollivier à Toulon

Tel : 04 94 92 36 77 Email : s2toulon@wanadoo.fr